

## COMMUNE DE BELVEZET

### PROCES VERBAL du conseil municipal du jeudi 20 mai 2021

**Etaient présents :** Michel Lafont, Julien Gauchard, Rodolphe Guillaumont, Géraldine Herman, Sonia Stengel, Romain Meyer

**Absents excusés :** Cyril Courrioux, Max Gallon, Eric David, Catherine Domenichini

**Procuration :** Cyril Courrioux donne pouvoir à Géraldine Herman, Catherine Domenichini donne pouvoir à Romain Meyer, Eric David donne pouvoir à Rodolphe Guillaumont

**Secrétaire de séance :** Rodolphe GUILLAUMONT

Ouverture de la séance du conseil à 18H00

#### 1) Approbation des devis :

##### a. Réfection de l'impasse de Léouzière - Approbation du devis de Joffre travaux publics

Le maire rappelle à l'assemblée que l'état de l'impasse de Léouzière nécessite une réfection totale de cette voie. Il présente aux membres du conseil municipal le devis de l'entreprise Joffre de Travaux Publics pour un montant total de 8 034,00 € HT.

Après un échange de vues, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le devis de Joffre de Travaux Publics pour un montant HT de 8 034,00 € et autorise le maire à signer ce devis. Il indique que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2021 – article 2151

##### b. Réfection du chemin de la Carrière - Approbation du devis de Joffre travaux publics

Le maire rappelle à l'assemblée que ce chemin, fréquemment utilisé, est en très mauvais état. Etant classé en voie communale, la commune a l'obligation d'en assurer la réfection. Le maire présente aux membres du conseil municipal le devis de l'entreprise Joffre de Travaux Publics d'un montant de 24 532,00 € HT.

Après un échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de Joffre de Travaux Publics pour un montant de 24 532,00 € HT et autorise le maire à signer ce devis. Il indique que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2021 – article 2151 et article 615231.

##### c. Réfection du mur du cimetière - Approbation du devis de Baticrea Sarl

Le maire rappelle à l'assemblée qu'une partie de l'enceinte ouest du cimetière est endommagée et qu'il y a lieu d'intervenir avant que le mur ne se dégrade davantage. Il présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Baticrea d'un montant de 1 341,00 € HT correspondant aux travaux de réfection de la partie éboulée.

Après un échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de Baticrea pour un montant HT de 1 341,00 € HT et autorise le maire à signer ce devis. Il indique que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2021 – article 61521

##### d. Approbation du devis des pompes funèbres Gilet

Vu les articles L 2213-7, L 2223-27 et R 2213-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'opération funéraire qui résulte de ces articles,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis des Pompes Funèbres Gilet pour un montant HT de 550,00 € et autorise le maire à signer ce devis. Il indique que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2021 – article 6288

**2) Mise en place de la participation mutuelle santé**

L'avis du comité technique du centre de gestion du Gard étant requis pour ce point préalablement à la délibération, il est reporté à une séance ultérieure.

**3) Renouvellement convention d'adhésion à l'agence technique département du Gard**

Considérant l'intérêt de la commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique et financière, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard et d'approuver le renouvellement de la convention d'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale du Gard. Le maire est autorisé à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la commune au sein des organes délibérants de l'Agence.

**4) Droit de préemption urbain**

a. Parcelle C 766 – Mas de l'ancienne église

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Clôture du conseil à 18h30

Belvezet, le 28 mai 2021

Le secrétaire de séance,  
Rodolphe Guillaumont

